



Date :	Emploi :	:			
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Membre de l'équipe d'observation :			Signature :		
Emplacement des travaux :			Oui	Non	S. O.
1.	Une formation sur l'accès aux espaces clos et une vérification ont été menées pour toutes les personnes concernées par des travaux dans des espaces clos.				
2.	Tous les membres du personnel ou les entrepreneurs appelés à travailler dans un espace clos doivent disposer d'une analyse du risque professionnel (ARP) approuvée au moment d'y accéder et d'un permis autorisant les travaux dans l'espace clos.				
3.	Une personne compétente effectue une vérification de l'atmosphère dans l'espace clos.				
4.	Les travailleurs respectent toutes les exigences définies par le permis et comprennent les risques associés à l'espace clos. Ils connaissent les conséquences de l'exposition au risque et restent en contact avec la personne de réserve.				
5.	Tous les employés qui doivent pénétrer dans des zones ou des espaces clos ont été informés : de la nature des risques encourus; des précautions à prendre; de l'utilisation des équipements de protection individuelle et d'urgence nécessaires à leur accès.				
6.	Lorsque l'emploi nécessite des opérations de soudage, de coupage ou de meulage dans des espaces clos, une ventilation appropriée a été mise en place et un équipement de protection respiratoire adapté au(x) risque(s) est porté.				
	<b>REMARQUE :</b> Consulter les Normes de Santé globale et sécurité (spécialiste de la sécurité) ou d'autres PME si nécessaire pour vérifier ces critères.				
<b>Commentaires :</b>					